

Cette action concerne les programmes spatiaux d'observation de la Terre. Elle a pour but, d'une part, de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et, d'autre part, de préparer, de développer et de tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes. C'est ainsi qu'ont été initiées les filières de satellites météorologiques, de satellites Spot ou Pléiades, ou encore de satellites d'océanographie (Jason).

Les activités concernées peuvent être menées dans le cadre d'un programme facultatif de l'Agence spatiale européenne ou dans un cadre national ou bilatéral. Ce second cas est historiquement plus fréquent que pour l'action n° 1.

Le programme européen GMES de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, mené conjointement par l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne, marque l'implication croissante de cette dernière dans ce domaine : ses attributions propres devraient accroître son rôle ces prochaines années. On peut présager que certaines missions actuellement conduites par les Etats membres seront, à terme, prises en charge par GMES.